



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-dixième session**  
Rome, 13-14 septembre 2000

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

**LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE**

POUR

**LE PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES RÉGIONS DU  
CHACO ET DES HAUTES VALLÉES**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROJET</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Bolivie	4
<b>DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET</b>	<b>5</b>
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs du projet	6
C. Composantes	7
D. Coûts et financement du projet	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	14
<b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>14</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES     INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>15</b>



## APPENDICES

<b>I. COUNTRY DATA</b> (DONNÉES SUR LE PAYS)	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD LOANS IN BOLIVIA</b> (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA BOLIVIE)	<b>2</b>
<b>III. LOGICAL FRAMEWORK</b> (CADRE LOGIQUE)	<b>3</b>
<b>IV. ORGANIZATIONAL CHART</b> (ORGANIGRAMME)	<b>7</b>
<b>V. FLOW OF FUNDS</b> (FLUX DE FONDS)	<b>8</b>
<b>VI. MONITORING AND EVALUATION INDICATORS</b> (INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION)	<b>9</b>
<b>VII. ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS</b> (ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE)	<b>10</b>

### TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Boliviano ((BOB))
1,00 USD	=	6,15 (BOB)
1,00 (BOB)	=	0,16 USD

### POIDS ET MESURES

Système métrique

### SIGLES ET ACRONYMES

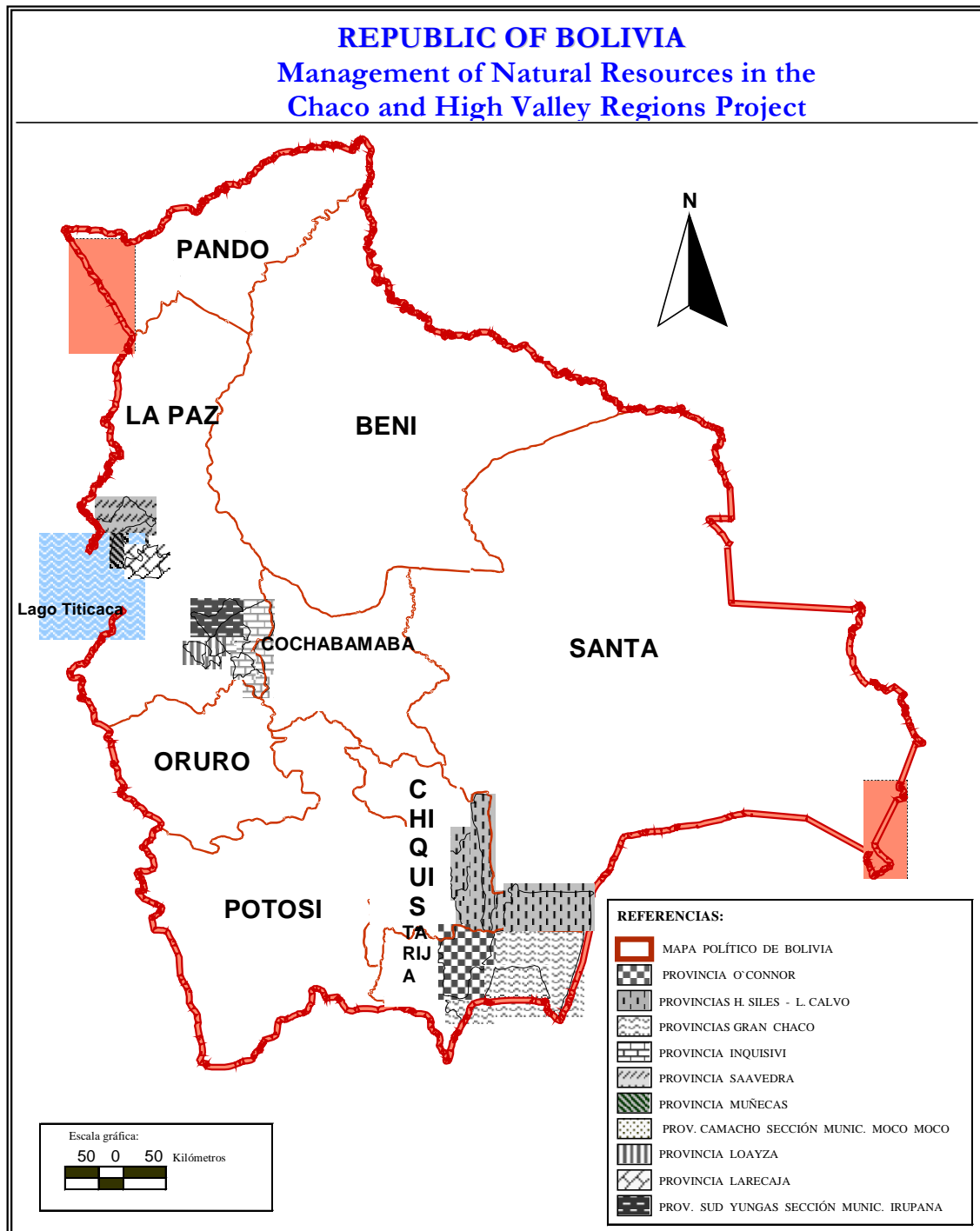
CDI	Cadre de développement intégré
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
FDC	Fonds de développement pour les petits exploitants
FEAS	Projet de promotion du transfert de technologies aux communautés paysannes des hauts plateaux
MARENASS	Projet de gestion des ressources naturelles dans la sierra méridionale du Pérou
PIB	Produit intérieur brut
PROSAT	Projet de services d'assistance technique à l'intention des petits exploitants
SAD	Société andine de développement
S&E	Suivi et évaluation
UAE	Unité autonome d'exécution

## GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE

**Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

## CARTE DE LA ZONE DU PROJET



**Source:** Institut géographique de Bolivie

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE

### PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES RÉGIONS DU CHACO ET DES HAUTES VALLÉES

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	la République de Bolivie
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Fonds de développement pour les petits exploitants (FDC)
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	14,9 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	9,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,0 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>COFINANCEUR:</b>	Aucun
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	1,1 million de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	1,8 million de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Société andine de développement (SAD)



## NOTE DE PRÉSENTATION

### **Qui sont les bénéficiaires?**

Bien que la Bolivie ait connu deux décennies de stabilité économique, la population rurale reste d'une très grande pauvreté avec des niveaux comparables à ceux de plusieurs pays subsahariens. Selon l'indice de développement humain de l'ONU, la Bolivie se situait en 1996 au 113<sup>e</sup> rang sur 174 pays. L'espérance de vie à la naissance est de 61 ans et la mortalité infantile de 67 pour mille naissances vivantes, soit le double de la moyenne de l'Amérique latine et des Caraïbes. Environ 85% de la population consomme moins des 2 200 calories recommandées par jour et l'on estime que 9% de tous les enfants de moins de 5 ans sont sous-alimentés et que 28,3% de la population rurale souffre de malnutrition chronique. Les ruraux pauvres sont essentiellement d'origine indienne, comprenant les communautés aymara et quéchua dans les hautes régions andines, et les groupes et communautés tapiete, wenayeeek et guarani dans la région du Chaco.

### **Pourquoi sont-ils pauvres?**

De tous temps, les groupes autochtones ont été victimes de discrimination et ont été exclus de la vie économique et sociale, et c'est là que résident les principales causes de la pauvreté rurale. Par suite de ces inégalités et de cette discrimination, les paysans autochtones pauvres en ressources occupent les terres marginales et écologiquement fragiles aux ressources naturelles dégradées et au faible potentiel de production agricole. De plus, les groupes les plus défavorisés du pays n'ont pas accès à l'éducation et ne bénéficient pas des services de vulgarisation agricole, de crédit et de gestion des ressources naturelles. L'absence de titres de propriété foncière, l'insuffisance des infrastructures et les carences des administrations municipales viennent renforcer leur pauvreté. Même si les programmes gouvernementaux réalisés avec l'assistance bilatérale et multilatérale visent à éliminer certaines de ces entraves, un grand nombre de petits exploitants et de groupes autochtones restent privés de services d'appui.

### **En quoi le projet proposé les aidera-t-il ?**

Le projet vise à réduire la pauvreté rurale, la dégradation des ressources et la désertification en renforçant la capacité des bénéficiaires à améliorer sensiblement leur situation économique et la valeur de leurs actifs productifs. En se fondant sur l'analyse participative de l'état actuel de leurs ressources naturelles, les bénéficiaires cerneront les causes de la dégradation de l'environnement, évalueront les perspectives d'amélioration et proposeront des initiatives dans ce sens. Un fonds de gestion des ressources naturelles sera créé pour permettre aux communautés et organisations participantes d'engager les services de facilitateurs et de spécialistes des ressources naturelles qui les aideront à participer plus efficacement à la mise en œuvre de leurs activités prioritaires. Le projet organisera une compétition récompensée par un prix en se fondant sur l'expérience passée du FIDA sur les hautes terres du Pérou et de la Bolivie. Un concours sera organisé entre les familles, groupes, communautés et organisations vivant dans des conditions analogues sur le plan de l'écologie et de la production, de manière à créer un esprit de compétition en matière de gestion et de protection de l'environnement. Le projet encouragera le développement des services ruraux de soutien pour répondre aux demandes ponctuelles d'assistance technique à la production et à la commercialisation par l'apport de subventions aux organisations de petits producteurs, aux femmes rurales et aux groupes autochtones. Ce sont les bénéficiaires qui choisiront et engageront les services d'appui technique dont ils ont besoin et qui superviseront la prestation des services pour lesquels ils auront passés des contrats.

### **Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet?**

Le projet a été conçu selon une démarche participative et impulsée par la demande visant à associer les chefs communautaires, les autorités locales et les bénéficiaires à l'analyse de l'état de leurs ressources naturelles et des bases de production agricole ainsi qu'à la recherche de solutions susceptibles de les améliorer. Les mécanismes opérationnels comprennent les techniques de résolution des problèmes, l'apprentissage par la pratique, la vulgarisation entre agriculteurs et des mesures visant à promouvoir l'équité entre hommes et femmes. Les bénéficiaires participeront aux comités locaux ainsi qu'au suivi et à l'évaluation (S&E) et ils réaliseront directement des initiatives tendant à améliorer la production des cultures et la gestion des ressources naturelles.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE**  
**POUR**  
**LE PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES RÉGIONS DU**  
**CHACO ET DES HAUTES VALLÉES**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République de Bolivie d'un montant de 9,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,0 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de gestion des ressources naturelles dans les régions du Chaco et des hautes vallées. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par la Société andine de développement (SAD) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA**  
**STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. **Le pays.** Située au centre du continent sud-américain, la Bolivie est un pays enclavé, bordé par le Brésil, l'Argentine, le Pérou, le Paraguay et le Chili. Le pays occupe une superficie de 1 098 581 km<sup>2</sup>, et sa population est estimée en 2000 à 8,3 millions d'habitants. Le territoire est divisé en 9 départements, 112 provinces, 311 municipalités et 1 384 cantons. On y trouve 11 zones agro-écologiques situées dans quatre régions différentes: a) le haut plateau, ou *Altiplano*, d'une superficie de 246 254 km<sup>2</sup> et d'une altitude moyenne de 3 800 m au-dessus du niveau de la mer; b) les vallées andines subtropicales et tempérées, d'une superficie supérieure à 168 320 km<sup>2</sup> et d'une altitude comprise entre 800 et 1 000 m au-dessus du niveau de la mer; c) le Chaco bolivien, d'une superficie de 127 755 km<sup>2</sup> et d'une altitude de 700 m au-dessus du niveau de la mer; et d) les plaines orientales, d'une superficie de 556 252 km<sup>2</sup> et d'une altitude moyenne de 500 m au-dessus du niveau de la mer. La Bolivie fait partie de trois grands bassins hydrographiques du continent: l'Amazone, le Lac Titicaca et le Rio de la Plata.

2. **L'économie.** Au cours des 15 dernières années, la Bolivie a connu un certain nombre de changements économiques et sociaux extrêmement importants. Quatre gouvernements différents ont réalisé des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles judicieuses. Un premier train de réformes connues sous le nom de nouvelle politique économique visait à remédier à la grave crise économique qui a frappé le pays en 1982. Les mesures prises consistaient notamment à libérer les prix, le marché du travail et le mécanisme des taux de change. Ces politiques ont remarquablement réussi à maîtriser l'hyperinflation et à stabiliser l'économie, jetant les fondements d'une modification radicale du modèle économique du pays. Une seconde génération de réformes, mises en œuvre depuis 1993, a transformé le rôle du gouvernement et ses rapports avec la société civile. Elles ont consisté entre autres à approuver une loi sur la capitalisation tendant à privatiser les entreprises publiques, à réformer le régime public de pensions et à promulguer une loi de décentralisation administrative qui a transféré d'importantes responsabilités du gouvernement central aux préfetures et aux municipalités.

---

<sup>1</sup> Pour plus de précisions, se reporter à l'appendice I.





Dans les régions rurales, la mise en oeuvre de la législation sur la réforme agraire nationale et la participation de la population ont eu un impact considérable. Cette dernière loi concernait des zones rurales relevant des municipalités, reconnaissant aux organisations à assise territoriale la capacité de représenter les communautés paysannes, les comités de voisinage et les organisations populaires autochtones. Elle prévoit aussi la gestion participative des problèmes locaux et alloue aux municipalités locales des ressources budgétaires du gouvernement central en fonction de la population de chaque municipalité.

3. Grâce à une économie stable, le produit intérieur brut (PIB) a progressé au taux annuel moyen de 3,8% de 1987 à 1991. En 1992, ce taux est tombé à 1,7%, mais il est vite remonté pour atteindre une moyenne annuelle de 4,7% de 1993 à 1998. La croissance a été tirée par les exportations et s'est concentrée sur un petit nombre de produits de base, principalement les hydrocarbures, les minerais et le soja, dont les prix sont tous exposés à de fortes fluctuations. En 1998, la crise asiatique et ses répercussions sur l'économie du Brésil, principal partenaire commercial de la Bolivie, ont entraîné une grave crise économique qui a fait plonger le taux de croissance du PIB à 0,6% à la fin de 1999, soit le taux le plus faible enregistré en 13 ans.

4. Les investissements étrangers se concentrent dans le secteur pétrolier (67%), suivi de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, des transports et des communications (34%). Les entreprises privatisées ont absorbé 52,9% du total des investissements étrangers. Le PIB par habitant est passé de 905 USD en 1995 à 1 010 USD en 1998. La politique économique a eu pour principal objectif de limiter l'inflation, qui, pendant la récession de 1999, n'a atteint que le modeste taux de 2,2%.

5. La Bolivie a bénéficié de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE). Le Fonds monétaire international (FMI) envisage un allègement supplémentaire au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée pour un montant total de 1 300 millions de USD, équivalant à 854 millions de USD en valeur nette actualisée.

6. **Agriculture.** On estime que l'agriculture occupe 3,4 millions d'hectares, ou 3% des terres émergées de la Bolivie. Le secteur de l'agriculture – y compris celui de l'agriculture commerciale en expansion rapide, avec un taux de croissance de 10% par an – apporte 18% dans le total du PIB. Au cours des quatre dernières années, les exportations agricoles ont atteint un montant variant entre 160 et 230 millions de USD. Le secteur agricole emploie 45% de la population économiquement active. L'agriculture traditionnelle est la principale activité économique de 80% des familles rurales sur le haut plateau et dans les vallées.

7. L'agriculture traditionnelle est pratiquée sur de petites exploitations de moins de 5 ha. Outre les cultures traditionnelles (maïs, pommes de terre, orge et quinquina), la plupart des familles paysannes ont un petit troupeau, comprenant des camélidés sudaméricains, des moutons et du bétail créole. Les capitaux investis dans l'exploitation sont limités, la technologie employée est rudimentaire et les travaux sont assurés par la main-d'œuvre familiale. Au cours des vingt dernières années, la productivité agricole des familles paysannes a stagné et les rendements ont diminué avec la dégradation des ressources naturelles des zones marginales où elles sont établies.

8. **Politiques de développement social et rural.** Les politiques générales de développement sont tracées dans le Plan national de développement économique et social et dans le Plan d'action national pour 1997-2002. Les politiques choisies sont révisées chaque année par la voie de dialogues nationaux, processus qui réunit les représentants du gouvernement et ceux de la société civile. Ces dernières années et avec l'accord de la communauté des donateurs, le gouvernement a fondé ses programmes de développement sur quatre piliers: équité, opportunité, renforcement institutionnel et dignité.



9. La Bolivie est un pays pilote pour le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale (CDI). Lors de l'évaluation prospective, une équipe de consultants du FIDA a eu plusieurs entretiens avec les représentants du gouvernement, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale afin d'aligner les stratégies et le cadre institutionnel du projet sur le nouvel environnement institutionnel et politique pour le développement rural et la réduction de la pauvreté contenu dans le CDI pour la Bolivie. Aux termes du programme de réforme de la décentralisation budgétaire, qui sera financé par la Banque mondiale, un cadre institutionnel unifié gèrera à la fois le fonds pour les investissements sociaux et le fonds de développement pour les petits exploitants (FDC), modifiant ainsi le dispositif traditionnel utilisé pour les projets du FIDA, qui relèvent actuellement du FDC.

10. Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural a élaboré en octobre 1999 une politique nationale de développement agricole et rural. Ce document propose de formuler des politiques spécifiques pour les ressources naturelles renouvelables, la sécurité alimentaire, les établissements humains et le développement des ressources forestières, entre autres domaines. Les lois sur les marchés financiers ruraux, les catastrophes naturelles et la conservation de la diversité biologique sont au nombre de celles que l'on envisage d'adopter.

11. **Pauvreté rurale.** Bien que la Bolivie ait connu deux décennies de stabilité économique, sa population, et particulièrement sa population rurale, reste très pauvre, avec des taux de pauvreté comparables à ceux de plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne. Selon l'indice de développement humain de l'ONU, la Bolivie venait en 1996 au 113<sup>e</sup> rang sur 174 pays. L'espérance de vie à la naissance est de 61 ans et le taux de mortalité infantile de 67 pour mille naissances vivantes, soit le double de la moyenne de l'Amérique latine et des Caraïbes. Environ 85% de la population consomme moins des 2 200 calories par jour recommandées, si bien que l'on estime à 9% la proportion des enfants de moins de 5 ans qui sont sous-alimentés et que 28,3% de la population rurale souffre de malnutrition. Environ 60% de la population n'a pas accès à l'eau salubre ni aux services d'assainissement et d'égout.

12. La situation est plus critique parmi les ruraux, qui représentent environ 40% de la population totale. Dans les campagnes, 94% des familles n'ont pas accès aux services de base. L'extrême pauvreté est très répandue en milieu rural et touche davantage les familles dont l'agriculture est l'activité principale. Les revenus tirés des activités tant agricoles qu'extra-agricoles par les familles de petits exploitants sont inférieurs de 30% en moyenne à ceux des ménages urbains marginalement pauvres. En 1995, 88% de la population rurale avait un revenu inférieur au seuil de pauvreté et, dans ce groupe, 90% vivaient au-dessous du seuil de pauvreté absolue. La pauvreté est caractéristique des groupes indigènes, qui ont généralement un faible niveau d'éducation.

## B. Données d'expérience

13. Le projet a été conçu à la lumière de l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre de projets financés par le FIDA en Bolivie et au Pérou. Le Fonds a financé huit projets en Bolivie pour un montant total de 68 millions de USD. Cinq sont déjà achevés et trois sont en cours. Ensemble, ces projets représentent vingt années d'expérience<sup>2</sup> institutionnelle et opérationnelle. Comme le Pérou et la Bolivie se trouvent dans une situation similaire sur les plans écologique, environnemental, social et ethnique, on a également tenu compte, dans les stratégies et la conception du projet, des enseignements tirés des activités réalisées au Pérou, en particulier du projet de promotion du transfert de technologies aux communautés paysannes des hauts plateaux (FEAS) (prêt 297-PE du FIDA), clos

---

<sup>2</sup> Les données d'expérience et enseignements tirés par le FIDA sont exposés en détail dans l'exposé des options et stratégies pour la Bolivie (Report No. 0938-BO)



en décembre 1999, et du projet en cours de gestion des ressources naturelles dans la sierra méridionale (MARENASS) (prêt 386-PE du FIDA). Le projet de services d'assistance technique à l'intention des petits exploitants (PROSAT) (prêt 445-BO) en Bolivie a aussi permis de dégager des conclusions utiles.

14. Le projet FEAS a montré combien il est efficace de confier aux bénéficiaires le soin de choisir eux-mêmes les services d'assistance technique et de les engager par contrat pour aider les paysans à améliorer la production et la productivité agricoles. Les ressources financières du projet ont été transférées aux organisations de bénéficiaires en vertu de règles préétablies et de systèmes de partage des coûts pour le recours à des services de soutien extérieur. L'expérience acquise lors de l'exécution de ce projet a conduit à inscrire dans la composante services ruraux toutes les activités qui contribuent à accroître les revenus des bénéficiaires et présentent un potentiel de commercialisation. Il s'est révélé avantageux de recourir à des plans d'entreprise pour obtenir le financement des services et cette formule est inscrite dans le présent projet. Ces plans montrent en effet que la valeur ajoutée aux produits contribue grandement à l'autofinancement des services d'assistance technique. La nécessité d'adopter un système souple de partage des coûts apparaît clairement.

15. Il ressort des enseignements fournis par MARENASS que les agriculteurs prendront soin de leurs ressources naturelles s'ils sont soutenus dans leurs propres initiatives à l'aide d'une formule d'apprentissage par la pratique. Le projet, qui prévoit à la fois des services extérieurs d'assistance technique et la formation entre agriculteurs en matière de gestion des ressources naturelles, a montré aussi la nécessité de bien distinguer ces deux formules. Si l'assistance technique aide les bénéficiaires à obtenir de meilleurs revenus monétaires en augmentant leur production agricole, la gestion rationnelle des ressources naturelles contribue à long terme à accroître la valeur des actifs de l'exploitant. Enfin, les leçons tirées des activités de PROSAT ont contribué à la conception du cadre institutionnel et de la structure opératoire du présent projet.

### **C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Bolivie**

16. **Politique bolivienne de lutte contre la pauvreté.** Au cours de la dernière décennie, le Fonds d'investissement social et le FDC ont mené des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. En janvier 2000, le gouvernement a esquissé une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté qui comprend les éléments suivants: a) promouvoir l'emploi et les activités génératrices de revenus; b) améliorer les capacités et compétences des pauvres; c) encourager la participation; d) réduire la vulnérabilité. Ses principales stratégies consistent à: a) améliorer l'équité et augmenter la fourniture de services sociaux, b) redéfinir et réaffecter les dépenses publiques; et c) ajuster les structures institutionnelles et les mécanismes de coordination pour rendre l'administration plus efficace. Ces ajustements consisteront notamment à réformer les fonds d'investissement social. Le document descriptif de la stratégie a servi de point de départ au débat national organisé en juin 2000, dans le but de transformer de nombreuses initiatives en politiques nationales et de renforcer la participation de la société civile au processus; de fixer les priorités et d'établir un mécanisme de suivi des décisions prises. Les résultats des discussions aux niveaux municipal et départemental seront soumis à l'examen du Groupe consultatif de la Banque interaméricaine de développement (BID) lors de sa réunion à Paris en octobre 2000.

17. **Activités de réduction de la pauvreté financées par d'autres grands donateurs.** La BID et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) interviennent dans le domaine de l'irrigation, tandis que l'Agence danoise de développement international (DANIDA) s'attache au développement de l'élevage et aux projets des populations indigènes. La Banque mondiale, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Agence suisse de coopération au développement (COSUDE), l'Organisation néerlandaise de développement (NOVID), l'Agence



allemande de coopération technique (GTZ) et l'Agence japonaise de coopération internationale appuient les efforts de développement rural ainsi que la recherche et la vulgarisation agricoles. Le présent projet sera réalisé de concert avec le CDI de la Banque mondiale et ira dans le sens des activités de la GTZ.

18. **Stratégie du FIDA en Bolivie.** Un exposé des options et stratégies d'intervention pour la Bolivie (COSOP), établi en juin 1998 par la Division Amérique latine et Caraïbes du FIDA pour orienter ses activités dans le pays, a été approuvé par le Comité des stratégies opérationnelles du FIDA en novembre de la même année. Ce document fait apparaître les modifications radicales intervenues dans l'approche du gouvernement à l'égard du développement rural, qui est passée d'une conception traditionnellement verticale, fondée sur l'assistance et centralisée, à une démarche participative, décentralisée et fondée sur le marché. Ce contexte nouveau, qui est en partie le fruit d'un dialogue systématique sur l'action avec le FIDA, offre aux acteurs du développement rural un scénario plus prometteur, les communautés et municipalités jouant désormais un rôle majeur dans la planification et la réalisation des initiatives grâce à l'affectation de ressources accrues aux investissements locaux. En Bolivie, le FIDA s'attachera principalement à: a) encourager la démarche participative et décentralisée pour la planification et la réalisation des initiatives tendant au développement rural et au recul de la pauvreté en tant qu'élément essentiel de la conception des projets, et b) mettre les ruraux pauvres en mesure d'augmenter leurs revenus de manière durable pour l'économie et l'environnement. La stratégie du FIDA pour promouvoir l'égalité entre les sexes vise à mettre en place des mécanismes institutionnels qui privilégient au départ les femmes rurales afin de favoriser, accélérer et consolider leur accès à l'information, à l'assistance technique, aux services financiers et à la commercialisation ainsi que leur participation au processus de décision au niveau des projets et à l'échelon local.

19. **Justification du projet.** La très forte incidence de la pauvreté rurale en Bolivie tient en partie au fait que les terres arables sont rares, que les ressources en sol et en eau s'épuisent et que les méthodes appropriées de gestion des ressources naturelles sont abandonnées. La rareté des terres arables disponibles s'explique par la fragilité des écosystèmes, dont l'exploitation intensive ou inappropriée conduit à la perte de sol, de flore et de faune, et à une mauvaise utilisation des ressources en eau, avec pour corollaire un grave processus de désertification. Selon les petits exploitants interviewés lors d'une étude récente de la Banque mondiale, la désertification, le déboisement et la disparition des sols de couverture sont les principales causes de la faible productivité. Conformément aux stratégies adoptées par le FIDA pour le pays, le projet vise à enrayer et maîtriser la perte de ressources naturelles dans un contexte opératoire qui favorisera la planification participative et la réalisation des initiatives des bénéficiaires. L'objectif général est de permettre aux bénéficiaires d'augmenter leurs revenus sans porter atteinte à l'environnement.

## DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET

### A. Zone du projet et groupe cible

20. **Zone du projet.** La zone du projet englobe 26 municipalités de la région du Chaco dans les départements de Tarija et de Chuquisaca ainsi que les hautes vallées du département de La Paz. La superficie totale du projet est de 58 827 km<sup>2</sup>.

21. La région du Chaco est formée de trois unités géographiques distinctes: a) région subandine; b) contreforts, et c) plaines aux altitudes comprises entre 270 et 1 500 m. Les précipitations annuelles moyennes varient de 400 mm dans les plaines à 1 200 mm dans la zone subandine. Les hautes vallées de La Paz sont d'étroites bandes de terre plates au fond de canyons, si bien que les versants très abrupts sont cultivés de façon extensive. Les hautes vallées s'échelonnent entre 1 800 et 3 000 m d'altitude avec des précipitations annuelles moyennes variant entre 350 et 500 mm. Bien que leur



écologie diffère, les deux zones se caractérisent par des ressources fortement dégradées. Dans la région du Chaco, les forêts sont détruites par la pratique de la culture sur brûlis et l'élevage extensif du bétail, entraînant la désertification. La région est l'habitat naturel de différentes espèces de mammifères, de reptiles et d'oiseaux, qui sont menacés par la chasse inconsidérée et la destruction de leur habitat. La pollution de la rivière Pilcomayo par l'exploitation minière réduit la pêche. Dans les hautes vallées, la désertification est causée par la culture des versants et par le surpâturage.

22. **Le groupe cible.** La zone du projet a une population rurale de 343 417 personnes, soit environ 79 600 familles. Le groupe cible projet compte 58 470 familles, dont 15 424 (ou 19,4%) bénéficieront directement des activités et programmes du projet. La population des hautes vallées est d'origine aymara. Dans la région du Chaco, il existe des communautés indigènes d'origine guarani, weehenayek et tapiete. La taille moyenne d'une famille est de 4,2 personnes. La population économiquement active est de 60% dans les deux régions. Environ 90% de la population est hispanophone. Dans les deux régions, la population est jeune, 43% ayant moins de 15 ans.

23. Les modes de subsistance des producteurs de la région du Chaco varient beaucoup selon leur emplacement. Dans la zone subandine, les groupes indigènes et non indigènes sont essentiellement de petits cultivateurs, alors que dans les plaines les groupes non indigènes sont de petits éleveurs, les communautés indigènes pratiquant la chasse et la cueillette. Les producteurs des hautes vallées appartiennent aux communautés paysannes dont les actifs comprennent des parcelles de culture familiales et des terres de pâturage communales. Tant dans le Chaco que dans les hautes vallées, les bénéficiaires possèdent de petits troupeaux (bovins, moutons et camélidés sud-américains).

24. Les bénéficiaires du projet peuvent se ranger en deux catégories. La première, et la mieux nantie, est formée des exploitants pratiquant les cultures de subsistance ou commerciales, possédant de meilleures terres irriguées, ayant accès aux marchés locaux et disposant de recettes leur permettant d'investir dans l'amélioration de leurs parcelles. Le second groupe comprend ceux qui pratiquent les cultures de subsistance avec peu d'actifs productifs et des ressources naturelles dégradées et qui sont incapables d'améliorer leurs terres ou d'investir dans d'autres domaines.

25. **La situation des femmes.** Dans la zone du projet vivent 119 827 femmes rurales organisées de différentes façons selon les caractéristiques socioculturelles des diverses régions. Dans les hautes vallées, les femmes sont organisées en groupes de mères qui brodent, cuisinent, cousent et tricotent, entre autres occupations. Dans une province, les femmes rurales ont formé une union et mènent des activités productives. Dans la région du Chaco, les femmes indigènes sont intégrées dans la structure traditionnelle des unions et des "capitanias"<sup>3</sup>, mais la tradition veut qu'elles y soient représentées par l'homme chef de famille.

26. S'agissant de la condition des femmes rurales, malgré les différences dues aux divers contextes agro-écologiques, les deux régions du projet ont en commun certaines caractéristiques. Dans toutes les deux, les femmes ne peuvent être propriétaires de la terre et n'ont donc pas accès aux services financiers. Elles participent, aux côtés des hommes, à toutes les activités agricoles et extra-agricoles, mais ont seules la charge de transformer et préparer les aliments, d'élever les animaux domestiques et de s'occuper des cultures vivrières. En outre, elles assument tous les travaux agricoles et domestiques lorsque les hommes sont au loin pendant les migrations saisonnières.

## B. Objectifs du projet

27. **Objectifs.** Le projet a pour objectif de réduire la pauvreté rurale et la désertification pour que les groupes bénéficiaires puissent améliorer sensiblement leur situation économique. Il sera atteint lorsque la valeur de l'actif foncier dans la zone du projet aura augmenté de 120% et les revenus familiaux de 33%. On escompte que le projet améliorera les ressources naturelles et renforcera la

<sup>3</sup> La plus petite division politique. Les municipalités sont formées de plusieurs capitánias.



capacité des petits exploitants à les gérer de manière rationnelle et durable, et qu'il ouvrira l'accès aux services ruraux non financiers. Le projet appuiera les organisations d'agriculteurs désireux de participer à la restauration de leurs ressources naturelles en renforçant leurs capacités à s'organiser et en les mobilisant par des programmes systématiques de formation ainsi que par des concours organisés entre communautés et au sein de la communauté. En améliorant la gestion des ressources naturelles, en offrant des services ruraux pour augmenter la valeur de ces ressources ainsi que la production et la productivité, on contribuera à améliorer les conditions de vie des ruraux pauvres et des femmes, y compris des groupes indigènes de la zone du projet.

28. **Les stratégies de promotion des femmes.** Les stratégies du projet dans ce domaine visent à réduire les inégalités entre les sexes qui limitent la participation des femmes aux décisions concernant les activités productives de la famille ainsi qu'aux initiatives et programmes de développement rural au niveau local/communautaire/municipal en leur facilitant l'accès aux activités et services du projet et en favorisant l'amélioration de leur capacité à exercer des activités génératrices de revenus.

### C. Composantes

29. Deux grandes composantes seront mises en oeuvre: a) la gestion des ressources naturelles; b) le développement des services ruraux. Le projet prévoit aussi l'établissement d'une unité autonome d'exécution (UAE) avec une unité de S&E.

30. **Gestion des ressources naturelles.** Cette composante vise à améliorer les ressources naturelles et à renforcer la capacité des organisations de bénéficiaires à les gérer de manière rationnelle et durable. Les communautés participantes feront d'abord une analyse de l'état actuel des ressources naturelles, en identifiant les causes de la dégradation de l'environnement, en évaluant les perspectives d'amélioration et en dressant un plan préliminaire des activités à entreprendre. Selon les caractéristiques des différentes zones du projet, ces activités pourraient consister à gérer et améliorer les ressources en eau et le couvert végétal et à gérer les parcours naturels et l'élevage.

31. On établira un fonds de gestion des ressources naturelles pour permettre aux communautés et organisations participantes de recourir aux services de facilitateurs et spécialistes des ressources naturelles qui les aideront à participer plus efficacement à la réalisation de leurs activités prioritaires. Les statuts et règlements du projet définiront le montant des fonds disponibles et les mécanismes d'administration. La contribution de contrepartie des organisations participantes se montera à 10% du total estimatif des investissements.

32. Pour pouvoir disposer de ces fonds, les organisations bénéficiaires devront obtenir l'accord des membres de la communauté dans le cadre de réunions publiques et ouvertes à tous et signeront un contrat avec le projet. Ce contrat spécifiera en détail les activités à entreprendre, les investissements requis et le calendrier d'exécution. Les organisations participantes ouvriront un compte auprès d'un établissement financier dans lequel seront déposés les fonds du projet et leur propre contribution de contrepartie. Les responsables du projet engageront des spécialistes, des techniciens et d'autres exploitants qui se rendront auprès des organisations participantes pour les motiver et leur faire part de leurs propres connaissances et expériences. On organisera divers voyages d'étude et stages sur le terrain auxquels participeront les exploitants les plus actifs. Les équipes de terrain seront chargées de l'information, de la diffusion et de la formation en matière de techniques de développement des entreprises, en corrélant la gestion des ressources à l'apport de services ruraux non financiers tels que l'assistance technique. Une série d'ateliers seront organisés avec les femmes rurales.

33. Le projet prévoit l'organisation de concours avec un prix, en s'inspirant de l'expérience du projet MARENASS. Une compétition aura lieu entre familles, groupes, communautés et organisations aux contextes analogues sur le plan de l'écologie et de la production. Les organisations de bénéficiaires choisiront un jury indépendant qui décidera des lauréats. Les membres du jury pourront



être des autorités municipales, des dirigeants de la communauté, des responsables sectoriels de l'agriculture et de l'environnement, des instituteurs ruraux et des responsables d'autres projets de développement dans la zone. Ils recevront une modeste indemnité pour couvrir leur frais de participation. Leur décision sera sans appel. Les récompenses seront remises lors d'une cérémonie publique. Le montant gagné reçu par le lauréat sera réinvesti par la communauté dans des travaux d'infrastructure, des activités de microcrédit et l'achat de matériaux. Les groupes ou communautés qui auront présenté la meilleure analyse et les meilleures propositions d'amélioration de l'environnement seront également récompensés. Les compétitions entre communautés seront organisées par groupe de huit concurrents en moyenne. Des groupes de producteurs spécialisés participeront aux compétitions portant sur des activités de gestion de l'environnement qui exigent plus de main-d'œuvre et d'investissement. Les groupes de femmes rurales et d'écoles rurales concourront dans des domaines particuliers de la gestion des ressources naturelles à proximité des lieux où sont implantées leur famille, leur communauté ou leur école. La formation à la gestion et à la protection de l'environnement sera dispensée sur les terres des bénéficiaires et des communautés, en utilisant les travaux de conservation qu'ils envisagent de réaliser pour démontrer les pratiques qui seront diffusées ensuite par les agriculteurs.

34. **Développement des services ruraux.** Cette composante vise à répondre aux demandes spécifiques des bénéficiaires en matière d'assistance technique à la production et à la commercialisation. Sa mise en œuvre repose sur l'octroi de subventions aux organisations de petits producteurs, aux associations de femmes rurales et aux groupes indigènes pour leur permettre de définir et d'engager les services de soutien technique dont ils ont besoin et de superviser leur prestation. Des contrats peuvent être conclus pour résoudre des problèmes de gestion ou des difficultés techniques, concernant notamment la production végétale et animale, la transformation et la commercialisation des produits et/ou les petites entreprises rurales. Les bénéficiaires contribueront financièrement au recours à ces services. On utilisera un système semblable à celui qui a été testé dans le projet FEAS au Pérou, clos en 1999, et dans le projet PROSAT, en cours en Bolivie.

35. Les organisations de bénéficiaires assumeront l'entière responsabilité de la définition des besoins et de la formulation des demandes de financement, avec les conseils du personnel de terrain du projet. Une attention spéciale sera apportée aux besoins indiqués dans les plans de développement municipaux, pour autant que ces demandes soient conformes aux critères de recevabilité fixés par le projet. Le projet sera popularisé auprès des groupes et organisations de femmes rurales afin d'encourager leur participation au programme. On prendra au préalable des mesures pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans l'accès à ces services. Le projet apportera des ressources financières spéciales (au titre d'un fonds spécial) pour assurer l'accès et la participation des femmes rurales.

36. Les ressources financières destinées au recours à des services techniques seront fournies sur la base des projets agricoles et extra-agricoles établis par les familles, les groupes de bénéficiaires et les communautés avec l'appui du personnel de terrain du projet. Les projets seront évalués au préalable selon des critères techniques et économiques de recevabilité convenus, qui seront exposés en détail dans les statuts et règlements régissant les activités des composantes du projet. Les considérations d'équité entre les sexes et les corrélations avec la composante gestion des ressources naturelles seront des éléments importants du processus d'évaluation. Les demandes seront soumises à l'examen d'un comité d'approbation ad hoc. Une fois les projets approuvés, l'organisation qui a formulé la demande signera un additif au contrat de gestion de l'environnement ou conclura un nouveau contrat. Le bureau départemental chargé du projet transférera les fonds aux organisations bénéficiaires selon un calendrier convenu, après s'être assuré que les organisations qui ont présenté la demande aient contribué à la couverture des frais exigés pour ces services. Les responsables du projet au niveau départemental seront chargés du suivi. Ils se rendront sur les sites des activités des bénéficiaires pour vérifier que les initiatives proposées soient réalisables, pour signer l'accord et pour examiner les réalisations finales.

### D. Coûts et financement du projet

37. Les coûts totaux du projet s'élèvent à environ 14,9 millions de USD, y compris les provisions pour aléas d'exécution et pour aléas financiers. Le FIDA, le gouvernement et les bénéficiaires financeront le projet. La contribution du FIDA s'élève à environ 12,0 millions de USD, soit 81% du coût total du projet. La contribution du gouvernement se monte au total à environ 1,1 million de USD (7%). Les bénéficiaires apporteront 1,8 million de USD, ce qui comprend leur contribution en main-d'œuvre pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

**TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
<b>A. Gestion des ressources naturelles (GRN)</b>					
1. Fonds pour les mesures d'incitation	3 108	-	3 108	-	22
2. Fonds GRN	1 218	-	1 218	-	9
3. Formation des ressources humaines	864	-	864	-	6
4. Diffusion et enregistrement	305	52	357	15	2
5. Promotion des entreprises	240	-	240	-	2
6. Appui à la gestion des terrasses pré-Inca	249	4	253	2	2
7. Appui à la lutte contre la désertification	227	2	229	1	2
8. Unités locales de terrain	1 426	89	1 515	6	11
<b>Total partiel</b>	<b>7 637</b>	<b>147</b>	<b>7 784</b>	<b>2</b>	<b>55</b>
<b>B. Développement des services ruraux</b>					
1. Compte des services ruraux	5 189	-	5 189	-	36
<b>Total partiel</b>	<b>5 189</b>	<b>-</b>	<b>5 189</b>	<b>-</b>	<b>36</b>
<b>C. Administration du projet</b>					
1. Gestion de l'UAE	769	5	774	1	5
2. Assistance technique, suivi, vérification des comptes	561	-	561	-	4
<b>Total partiel</b>	<b>1 330</b>	<b>5</b>	<b>1 335</b>	<b>-</b>	<b>9</b>
<b>Total des coûts de base</b>	<b>14 156</b>	<b>152</b>	<b>14 308</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	8	-	8	1	-
Provision pour aléas financiers	638	5	643	1	4
<b>Total partiel</b>	<b>646</b>	<b>5</b>	<b>651</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Coût total du projet</b>	<b>14 802</b>	<b>157</b>	<b>14 959</b>	<b>1</b>	<b>105</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



**TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composantes	Gouvernement		FIDA		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et Taxes
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%			
<b>A. Gestion des ressources naturelles (GRN)</b>											
1. Fonds pour les mesures d'incitation	829	24	2 567	76	-	-	3 396	23	-	3 396	-
2. Fonds GRN	-	-	1 107	91	111	9	1 218	8	-	1 218	-
3. Formation des ressources humaines	-	-	914	100	-	-	914	6	-	914	-
4. Diffusion et enregistrement	50	13	334	87	-	-	384	3	55	279	50
5. Promotion des entreprises	34	13	227	87	-	-	261	2	-	227	34
6. Appui à la gestion des terrasses pré-Inca	17	6	257	94	-	-	274	2	4	253	17
7. Appui à la lutte contre la désertification	18	7	228	93	-	-	246	1	2	226	18
8. Unités locales de terrain	88	5	1 544	95	-	-	1 632	11	91	1 454	88
<b>Total partiel</b>	<b>1 036</b>	<b>12</b>	<b>7 178</b>	<b>86</b>	<b>111</b>	<b>1</b>	<b>8 325</b>	<b>56</b>	<b>152</b>	<b>7 967</b>	<b>207</b>
<b>B. Développement des services ruraux</b>											
1. Compte des services ruraux	-	-	3 490	67	1 698	33	5 188	35	-	5 189	-
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 490</b>	<b>67</b>	<b>1 698</b>	<b>33</b>	<b>5 188</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>5 189</b>	<b>-</b>
<b>C. Administration du projet</b>											
1. Gestion de l'UAE	21	2	823	98	-	-	844	5	6	817	21
2. Assistance technique, suivi, vérification des comptes	50	8	552	92	-	-	602	4	-	551	50
<b>Total partiel Administration du projet</b>	<b>71</b>	<b>5</b>	<b>1 375</b>	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 446</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>1 368</b>	<b>71</b>
<b>Décaissement total</b>	<b>1 107</b>	<b>7</b>	<b>12 043</b>	<b>81</b>	<b>1 809</b>	<b>12</b>	<b>14 959</b>	<b>100</b>	<b>158</b>	<b>14 524</b>	<b>278</b>

<sup>a</sup> Les provisions pour aléas sont comprises dans les chiffres.

Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

38. **Passation des marchés.** La passation des marchés de biens et services financés par le FIDA se fera conformément aux dispositions énoncées dans l'accord de prêt et aux directives du Fonds en la matière. Tout marché de fournitures d'un montant équivalant à plus de 20 000 USD sera passé par appel à la concurrence nationale, conformément aux procédures approuvées par le Fonds. Tout marché de fournitures d'un montant estimatif équivalant à 20 000 USD ou moins, jusqu'à concurrence d'un montant global ne dépassant pas l'équivalent de 50 000 USD, peut être passé sur la base de l'évaluation et de la comparaison des offres reçues d'au moins trois fournisseurs, et enfin tout marché de fournitures d'un montant estimatif équivalant à 5 000 USD ou moins, jusqu'à concurrence d'un montant global ne dépassant pas l'équivalent de 15 000 USD, peut être passé de gré à gré avec le fournisseur, dans les deux cas conformément aux procédures ou aux modalités et conditions approuvées par le Fonds. Les organisations boliviennes spécialisées en S&E seront appelées à soumissionner. Cette procédure sera subordonnée aux dispositions de la loi bolivienne et à l'approbation du FIDA. Des consultants nationaux et/ou internationaux seront engagés par contrat conformément aux règles et procédures de l'institution coopérante et avec l'agrément du FIDA.

39. **Décaissements.** Les fonds du prêt du FIDA seront décaissés sur une période d'une durée prévue de cinq ans, conformément aux dispositions de l'accord de prêt et aux procédures de l'institution coopérante. Pour faciliter la circulation des fonds, une avance de 800 000 USD sera déposée sur un compte spécial ouvert et tenu auprès de la Banque centrale de Bolivie.

40. **Comptes.** Le FDC ouvrira deux comptes distincts. Le premier couvrira les coûts liés à l'exécution de la composante gestion des ressources naturelles. Le second couvrira les transferts en faveur des bénéficiaires au titre de la composante développement des services ruraux.

41. **Vérification annuelle des comptes et rapports.** L'unité autonome d'exécution engagera par contrat des vérificateurs indépendants ayant reçu l'agrément du FIDA qui procéderont à la vérification annuelle des comptes du projet, y compris du compte spécial, et de l'utilisation des états des dépenses. Le gouvernement fournira les fonds de contrepartie nécessaires pour satisfaire à ses propres obligations en matière de financement au titre du projet. Le FDC établira des plans opérationnels annuels qui contiendront des projections budgétaires. Un tel plan a été établi pour la première année d'exécution du projet. Par la suite, un comité consultatif du projet soumettra chaque année un plan opérationnel.

42. L'Unité autonome d'exécution établira des rapports semestriels d'exécution qui seront soumis à l'examen du FIDA. Ces rapports seront regroupés sur une base annuelle.

### **F. Organisation et gestion**

43. **Organismes d'exécution.** Le gouvernement désignera le FDC en tant qu'organisme chargé de l'exécution du projet. À cette fin, le FDC créera une unité autonome d'exécution jouissant d'une indépendance suffisante sur les plans technique, financier et administratif. Cette unité sera dotée d'un coordonnateur de projet, d'un administrateur, d'un spécialiste de S&E et d'un spécialiste de la promotion de l'équité entre hommes et femmes. Le FDC établira aussi quatre unités locales de terrain dans les municipalités d'Inquisivi, Charazani, Villamontes et Monteagudo. Un coordonnateur local, un administrateur de projet, un assistant administratif et un chauffeur seront affectés à ces unités.

44. Tout le personnel sera recruté selon un mécanisme de sélection établi par le FIDA. Un fonds spécial sera créé pour la formation du personnel du projet. Un conseiller technique de haut niveau, qui sera recruté conformément aux directives du FIDA pour une période de deux ans, sera attaché au FDC.



45. **Mécanismes de coordination.** La coordination des activités du projet sera assurée par un comité consultatif du projet. Ce comité sera composé d'un représentant du Vice-Ministère des ressources naturelles, de l'environnement et du développement forestier et d'un représentant du FDC. Ce comité se réunira deux fois par an pour approuver les plans de travail et budgets annuels, veiller à ce que les objectifs du projet soient atteints, examiner les évaluations et audits annuels et s'assurer que le projet soit convenablement représenté au sein des organismes d'assistance technique bilatérale et multilatérale ainsi que des institutions gouvernementales.

46. Pour faciliter les activités de coordination dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le projet financera un agent de liaison avec la Direction de la classification des terres et des bassins hydrographiques du Vice-Ministère des ressources naturelles, de l'environnement et du développement forestier.

47. **Dispositions concernant l'exécution.** Étant donné que le gouvernement réorganise le cadre institutionnel du développement rural et de la lutte contre la pauvreté, des dispositions spéciales ont été proposées pour l'exécution. Elles prévoient notamment la création de l'unité autonome d'exécution au sein du FDC. Le projet financera aussi la prestation de services consultatifs techniques par la Direction nationale de l'archéologie et de l'anthropologie en vue de la restauration des terrasses pré-Incas ainsi que le renforcement institutionnel de la Convention sur la lutte contre la désertification en contrepartie du centre de coordination prévu par le programme d'assistance technique du Gouvernement allemand. La démarche générale du projet est conforme au CDI de la Banque mondiale et au programme de décentralisation qui fait actuellement l'objet d'une évaluation préalable.

48. **Suivi et évaluation.** Le système de suivi et d'évaluation a été établi compte tenu des directives du FIDA et de la nécessité d'inscrire le projet dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Le système proposé repose sur les principes suivants: a) souplesse et adaptabilité afin de pouvoir servir à des décideurs différents; b) accent mis sur le recours aux moyens de communication pour l'enregistrement; c) association de paramètres permettant de mesurer la gestion et l'impact; d) différenciation des responsabilités et des méthodes de collecte de l'information; e) mécanismes propres à assurer la participation des usagers à la collecte et à l'utilisation de l'information; f) articulation du système sur l'étude de référence au cours de la première année d'exécution du projet; et g) prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités et inclusion d'indicateurs de suivi.

49. **Équité entre hommes et femmes.** On a créé un fonds de préinvestissement pour financer les initiatives des femmes rurales, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Dans le cadre de la composante gestion des ressources naturelles, il a été envisagé d'organiser des concours avec prime à l'intention des femmes rurales. Des méthodes d'information, de formation et de vulgarisation ont été spécialement conçues pour encourager la participation équitable des femmes rurales dans un esprit de synergie. Des indicateurs ont été établis à cet effet et des postes budgétaires distincts ont été prévus pour les deux sexes.

## G. Justification économique

50. **Avantages et bénéficiaires.** Le projet bénéficiera aux petits exploitants en augmentant la valeur de leurs actifs et leurs revenus par une bonne gestion des ressources naturelles. En outre, il permettra aux groupes cibles d'accroître leur production et leur productivité en leur facilitant l'accès aux marchés locaux et régionaux et en renforçant leurs capacités de négociation. Il aura aussi pour avantage de consolider les organisations rurales et de former des cadres, des techniciens et des prestataires de services d'assistance technique. Il convient d'insister sur les avantages qu'offrira aux femmes rurales l'accès aux fonds de préinvestissement pour réaliser leurs propres initiatives, notamment la gestion des ressources naturelles et la formation. On estime que, pendant la durée du projet, 150 groupes de femmes rurales et 740 organisations représentant 15 424 familles en tireront

profit en prenant part aux concours prévus dans le cadre de la composante gestion des ressources naturelles. Quelque 500 organisations, soit environ 4 879 familles par an, bénéficieront de la composante développement des services ruraux. Au total, 1 300 contrats seront conclus avec des cadres et des techniciens pour la fourniture de services agricoles et non agricoles, et 130 fournisseurs d'assistance technique bénéficieront de bourses de formation. En outre, environ 4 120 exploitants et chefs de groupes indigènes recevront une formation grâce à des voyages d'étude et des stages. On estime d'autre part que 2 080 animateurs du secteur agricole tireront avantage de leur participation à des formations en gestion et administration des affaires. Enfin, les 103 colloques sur l'information et le développement des entreprises seront une source d'enseignements pour quelque 6 500 exploitants et dirigeants d'organisations populaires indigènes.

51. Le projet apportera un appui spécifique à 720 femmes rurales au total à l'aide du fonds de préinvestissement qui leur permettra de recourir à des services d'assistance technique. Par ailleurs, 3 120 femmes rurales recevront une formation à la gestion des ressources naturelles.

52. **Analyse économique et financière**<sup>4</sup>. L'analyse économique et financière a porté sur le projet dans son ensemble et sur 11 activités de remplacement intéressant la production sans nuire à l'environnement. Les modèles ont été établis à partir de l'expérience acquise par le FIDA au Pérou et en Bolivie. Pour la composante développement des services ruraux, on a mis au point huit modèles qui seront adoptés par 5 379 familles au total. L'apport net de capitaux additionnels pendant une période de dix ans donne un taux de rendement interne de 15%, avec un coût d'opportunité du capital estimé à 12%. L'analyse de sensibilité montre que, même si les coûts augmentaient et si des retards intervenaient dans l'exécution, le projet résisterait à ces contrecoups.

## H. Risques

53. Un certain nombre d'hypothèses ont été retenues, notamment que: a) les politiques macroéconomiques stables seront maintenues; b) des politiques synergiques et favorables à l'environnement seront encouragées; c) le processus de délivrance des titres de propriété de la terre se poursuivra et les marchés fonciers seront développés; d) les politiques de décentralisation seront renforcées, et e) les réformes juridiques visant à régler les différends par l'arbitrage seront poursuivies.

54. Les risques du projet sont atténués par le fait que la communauté des donateurs en Bolivie soutient les politiques de développement rural et de lutte contre la pauvreté et que des ressources sont affectées au renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement dans le cadre du CDI parrainé par la Banque mondiale et d'autres donateurs.

## I. Impact sur l'environnement

55. Le projet aura un impact favorable sur les facteurs qui sont à l'origine de la dégradation de l'environnement, étant donné qu'il contribuera directement à une bonne gestion des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité. Plusieurs mesures seront prises pour atténuer les impacts possibles sur a) la biodiversité; b) les sols par suite de l'emploi d'engrais et de pesticides; c) les ressources halieutiques; d) les ressources forestières; e) l'élevage extensif, et f) l'agriculture de pente. Le projet n'interviendra pas dans les zones naturelles protégées. Il agira cependant sur les zones tampons là où les initiatives de développement durable seront encouragées, notamment la production et la transformation de plantes médicinales et le développement de l'écotourisme.

---

<sup>4</sup> Voir l'appendice VII.

### **J. Aspects novateurs**

56. Le principal aspect novateur du présent projet réside dans la combinaison de méthodes testées de manière indépendante pour le développement des marchés ruraux de services d'assistance technique et de concours organisés entre bénéficiaires sur les activités de préservation de l'environnement. On a tenu compte, lorsque c'était possible, des enseignements tirés des projets FEAS et MARENASS au Pérou et du projet PROSAT en Bolivie. En alliant l'accroissement de la production à une bonne gestion des ressources naturelles, on exercera un effet catalyseur sur la réduction de la pauvreté rurale grâce à une augmentation à court terme des revenus et à une revalorisation à long terme des actifs productifs des bénéficiaires. Un autre aspect novateur consiste à avoir inscrit la conception et l'exécution du projet dans le cadre du CDI.

### **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

57. Un accord de prêt entre la République de Bolivie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

58. La République de Bolivie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

59. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION**

60. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Bolivie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 250 000 DTS) venant à échéance le 15 mai 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Fawzi H. Al-Sultan

## **RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 7 septembre 2000)

1. Dès que possible après la date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt et en tout cas avant l'expiration d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant cette date, le Fonds de développement pour les petits exploitants ("FDC") (organisme responsable du projet) ouvrira et maintiendra, dans une banque commerciale agréée par le FIDA: i) un compte libellé en bolivianos pour financer les activités entreprises au titre de la composante gestion des ressources naturelles du projet ("compte de l'unité autonome d'exécution" ("UAE") du projet); et ii) un compte libellé en bolivianos pour le financement des activités entreprises au titre de la composante développement des services ruraux du projet ("compte de l'organisme responsable du projet", le coordinateur du projet et/ou les personnes dûment mandatée(s) par l'organisme responsable du projet en accord avec le FIDA étant pleinement habilités à administrer et à utiliser ces deux comptes.
2. Aux fins d'exécution du projet, le Gouvernement de la République de Bolivie ("le Gouvernement") transférera les fonds provenant du prêt à l'organisme responsable du projet, à titre de dotation budgétaire non remboursable, en vertu d'un accord subsidiaire qu'il conclura avec l'organisme responsable du projet conformément aux dispositions prévues dans l'accord de prêt. L'organisme responsable du projet exercera les droits qui lui sont dévolus par l'accord subsidiaire de façon à protéger les intérêts du Gouvernement et du FIDA et à réaliser les objectifs du projet et, à moins que le FIDA et le Gouvernement n'en disposent autrement, il ne modifiera ni ne révoquera l'accord subsidiaire ou toute disposition qu'il contient, ne fera aucune dérogation et n'aliénera aucun des droits et obligations qui en découlent.
3. Outre les fonds provenant du prêt, le Gouvernement veillera à ce que soient mis à la disposition de l'organisme responsable du projet, dans les meilleurs délais, les fonds, installations, services et autres ressources qui pourraient être nécessaires à l'exécution du projet conformément à l'accord de prêt.
4. Afin de contribuer à la coordination des activités menées dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'organisme responsable du projet, avec l'accord du Gouvernement et l'agrément écrit du FIDA, nommera et maintiendra pendant toute la durée d'exécution du projet, un agent de liaison à la direction de la classification des terres et des bassins versants du Vice-Ministère des ressources naturelles, de l'environnement et du développement forestier du Ministère du développement durable et de la planification.
5. Le projet sera administré par une unité autonome d'exécution que l'organisme responsable du projet créera et maintiendra pendant toute la durée d'exécution du projet, en veillant à ce que cette unité jouisse d'une indépendance technique, financière et administrative suffisante, à ce qu'elle conserve un mandat et un personnel jugés satisfaisants par le FIDA pendant toute la durée d'exécution du projet, et à ce qu'elle soit dotée à tout moment des ressources humaines et financières nécessaires pour exercer ses fonctions de manière satisfaisante. Afin de l'aider dans son travail de supervision, l'UAE affectera au bureau central de l'organisme responsable du projet un conseiller technique principal pour une durée maximale de deux (2) ans.
6. L'organisme responsable du projet créera et maintiendra pendant toute la durée d'exécution du projet, dans les municipalités d'Inquisivi, Charazani, Villamontes et Monteagudo et/ou dans toute autre localité, une (1) unité locale de terrain, dotée d'un mandat et d'un personnel jugés satisfaisants

par le FIDA et composée d'un coordonnateur local et du personnel d'appui administratif et technique nécessaire, qui sera recruté selon un mécanisme de sélection agréé par le FIDA.

7. Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer l'adoption, dans les soixante (60) jours suivant la date d'entrée en vigueur, d'un manuel d'opérations et un règlement financier dont la forme et le fond auront été jugés satisfaisants par le FIDA.

8. Afin d'assurer la réalisation des objectifs spécifiques du projet, le Gouvernement veillera à ce que les bénéficiaires participent aux différentes instances de sélection des propositions, d'attribution des ressources du prêt ainsi que de suivi et d'évaluation. À cette fin, il garantira que les bénéficiaires puissent ouvrir des comptes, négocier et conclure des contrats de services et participer à toutes les activités de suivi et d'évaluation du projet.

9. L'organisme responsable du projet coordonnera les différents programmes régionaux financés par le FIDA à l'appui de ses projets dans la région et, le cas échéant, conclura des accords de coopération avec ceux-ci et, en particulier, avec le Système d'échange d'informations pour les programmes du FIDA en Amérique latine (FIDAMERICA), le Programme de renforcement des capacités régionales aux fins du suivi et de l'évaluation des projets de lutte contre la pauvreté rurale en Amérique latine et aux Caraïbes (PREVAL), la Société de formation régionale au développement rural (PROCASUR), le Projet de promotion des micro-entreprises rurales (PROMER) et le programme régional à l'appui des populations indigènes d'Amazonie (PRAIA), de telle sorte que le projet puisse bénéficier et transmettre ses acquis à d'autres projets dans le pays et dans la région.

10. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, les participants adopteront des méthodes appropriées de lutte contre les ravageurs dans le cadre du projet et, à cette fin, le Gouvernement encouragera toutes les pratiques propres à augmenter la valeur des ressources naturelles, en particulier celles qui sont favorables à l'agriculture biologique, à la lutte biologique contre les ravageurs ainsi qu'à la multiplication et à la conservation de la flore et de la faune naturelles. Le Gouvernement prendra toute mesure raisonnable pour assurer l'exécution et le bon fonctionnement du projet sans causer de dommages d'aucune sorte aux ressources naturelles (eau, terre, flore, faune, etc.) ni aux biens et territoires appartenant aux organisations paysannes et aux populations indigènes présentes dans la zone du projet.

11. Le FIDA suspendra, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt, quand l'un des faits prévus dans les Conditions générales se produit ou si les statuts du FDC, le manuel d'opérations ou le manuel financier, ou l'une quelconque de leurs dispositions ont été suspendus, annulés ou résiliés sans l'accord préalable du FIDA, et si celui-ci a constaté qu'il en résulte ou pourrait en résulter d'importantes conséquences négatives pour l'exécution du projet.

12. Aucun retrait de fonds du prêt ne pourra être effectué au titre de dépenses d'assistance technique au projet:

- a) pour financer la restauration de terrasses au titre de la composante gestion des ressources naturelles du projet, tant que l'organisme responsable du projet et la Direction nationale de l'anthropologie et de l'archéologie ("DINAAR") n'aura pas conclu un accord institutionnel jugé satisfaisant par le FIDA, dans lequel la DINAAR s'engage à réaliser les objectifs du projet et des avantages explicites pour la population paysanne;
- b) pour financer les activités de renforcement institutionnel au titre de la composante gestion des ressources naturelles du projet, tant que l'organisme responsable du projet et le Ministère du développement durable et de la planification n'auront pas conclu un accord institutionnel donnant satisfaction au FIDA et spécifiant les objectifs, indicateurs de suivi et résultats attendus en matière de lutte contre la désertification; et



- c) pour financer le conseiller technique international ou tout autre service consultatif, tant que le FIDA n'aura pas approuvé le mandat, les conditions contractuelles et le recrutement du consultant ou du cabinet d'experts-conseils.
13. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt:
- a) l'organisme responsable du projet a créé l'UAE et sélectionné et recruté le coordonnateur de projet, à la satisfaction du FIDA et conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
  - b) l'organisme responsable du projet a confirmé la composition et la création du comité consultatif du projet à la satisfaction du FIDA et conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
  - c) l'organisme responsable du projet et le FIDA ont approuvé le processus de sélection de tout le personnel du projet;
  - d) le Gouvernement a remis au FIDA un exemplaire de l'accord subsidiaire dûment signé, jugé satisfaisant par le FIDA en la forme et sur le fond, certifié conforme par un fonctionnaire compétent du Gouvernement et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement et l'organisme responsable du projet ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances institutionnelles, administratives et gouvernementales compétentes;
  - e) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances institutionnelles, administratives et gouvernementales compétentes; et
  - f) le Gouvernement a remis au FIDA un avis favorable sur les points signalés dans l'accord de prêt, émis par un conseiller juridique désigné par le Gouvernement et agréé par le FIDA, et dont la forme et le fond ont été jugés acceptables par le FIDA.



## COUNTRY DATA

### BOLIVIA

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 1997 1/</b>	<b>1 084</b>	<b>GNP per capita (USD) 1998 2/</b>	<b>1 010</b>
<b>Total population (million) 1998 1/</b>	<b>7.9</b>	<b>Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-98 2/</b>	<b>2</b>
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 1998 1/</b>	<b>7</b>	<b>Average annual rate of inflation, 1990-98 2/</b>	<b>9.9</b>
<b>Local currency</b>	<b>Boliviano (BOB)</b>	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	<b>BOB 6.15</b>
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1980-98 1/	2.2	GDP (USD million) 1998 1/	8 586
Crude birth rate (per thousand people) 1998 1/	32	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	-0.2
Crude death rate (per thousand people) 1998 1/	9	1990-98	4.2
Infant mortality rate (per thousand live births) 1998 1/	60	Sectoral distribution of GDP, 1998 1/	
Life expectancy at birth (years) 1998 1/	62	% agriculture	15.4
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	2.4	% industry	28.7
Poor as % of total rural population 1/	79.1	% manufacturing	16.5
Total labour force (million) 1998 1/	3.2	% services	55.9
Female labour force as % of total, 1998 1/	37.6	Consumption, 1998 1/	
<b>Education</b>		General government consumption (as % of GDP)	14
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1997 1/	n.a.	Private consumption (as % of GDP)	75.2
Adult literacy rate (% of total population) 1997 3/	83.6	Gross domestic savings (as % of GDP)	10.8
<b>Nutrition</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Daily calorie supply per capita, 1996 3/	2 170	Merchandise exports, 1998 1/	1 104
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5) 1992-98 1/	26.8	Merchandise imports, 1998 1/	1 759
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5) 1992-98 1/	7.6	Balance of merchandise trade	- 655
<b>Health</b>		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-98 1/	2.6	before official transfers, 1998 1/	-1 003
Physicians (per thousand people) 1990-98 1/	1.3	after official transfers, 1998 1/	- 673
Percentage population without access to safe water 1990-97 3/	37	Foreign direct investment, 1998 1/	872
Percentage population without access to health services 1981-92 3/	n.a.		
Percentage population without access to sanitation 1990-97 3/	42	<b>Government Finance</b>	
<b>Agriculture and Food</b>		Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1997 1/	-2.3
Food imports as percentage of total merchandise imports 1998 1/	8	Total expenditure (% of GDP) 1997 1/	22
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1995-97 1/	54	Total external debt (USD million) 1998 1/	6 077
Food production index (1989-91=100) 1996-98 1/	134.1	Present value of debt (as % of GNP) 1998 1/	59.1
		Total debt service (% of exports of goods and services) 1998 1/	30.2
<b>Land Use</b>		Nominal lending rate of banks, 1998 1/	39.4
Arable land as % of land area, 1997 1/	1.7	Nominal deposit rate of banks, 1998 1/	12.8
Forest area (km <sup>2</sup> thousand) 1995 1/	483.1		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	44.6		
Irrigated land as % of cropland, 1995-97 1/	4.1		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 2000

2/ World Bank, *Atlas*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1999



## PREVIOUS IFAD LOANS TO BOLIVIA

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Omasuyos-Los Andes Rural Development Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	I	27-Jun-79	28-Mar-80	31-Dec-86	L - I - 16 - BO	SDR	3 150 000	79%
Chuquisaca North Agricultural Development Project	IFAD	CAF	I	17-Dec-81	07-Feb-83	30-Jun-93	L - I - 86 - BO	SDR	1 170 0000	100%
Cotagaita-San Juan del Oro Agricultural Development Project	IFAD	CAF	HC	05-Apr-84	03-Dec-85	30-Sep-96	L - I - 149 - BO	SDR	1 135 0000	100%
Chuquisaca South Rural Development Project	IFAD	CAF	HC	03-Dec-87	17-Apr-89	31-Dec-98	L - I - 218 - BO	SDR	4 200 000	100%
Consolidation and Development of Smallholder Settlements in the Department of Santa Cruz Project	IFAD	CAF	I	02-Oct-90	23-Sep-91	30-Jun-98	L - I - 266 - BO	SDR	8 700 000	100%
Camelid Producers Development Project in the Andean High Plateau	IFAD	CAF	HC	20-Apr-94	23-Jun-95	30-Sep-03	L - I - 354 - BO	SDR	5 450 000	65%
Sustainable Development Project by Beni Indigenous People	IFAD	CAF	HC	06-Dec-94	30-Oct-96	30-Jun-03	G - I - 11 - BO	USD	100 000	63%
Sustainable Development Project by Beni Indigenous People	IFAD	CAF	HC	06-Dec-94	30-Oct-96	30-Jun-03	L - I - 373 - BO	SDR	4 300 000	39%
Small Farmers Technical Assistance Services Project (PROSAT)	World Bank: IDA	CAF	HC	29-Apr-97	30-Apr-98	30-Jun-04	G - I - 31 - BO	USD	42 000	96%
Small Farmers Technical Assistance Services Project (PROSAT)	World Bank: IDA	CAF	HC	29-Apr-97	30-Apr-98	30-Jun-04	L - I - 445 - BO	SDR	5 850 000	16%

## LOGICAL FRAMEWORK

Resumen narrativo	Indicadores verificables	Medios de verificación	Supuestos importantes
<p><b>Objetivo superior</b></p> <p>Se redujo la pobreza rural y la desertificación.</p>	<p>Se cumplieron los índices metas acordados entre la cooperación internacional y el gobierno.</p>		<p>Información oficial disponible permite medir los impactos del proyecto.</p>
<p><b>Objetivo de desarrollo</b></p> <p>Pequeños productores rurales e indígenas, hombres y mujeres del Chaco y Valles Altos mejoraron significativamente su situación económica.</p>	<p>Se incrementó el valor referencial de la propiedad en el área del proyecto en 120%.</p> <p>Pequeños productores rurales e indígenas, hombres y mujeres, aumentaron ingresos 33%.</p>	<p>Registros visuales y estudios socioeconómicos muestrales.</p>	<p>Se dinamizará el mercado de tierras por una intensiva aplicación de la ley INRA.</p>
<p><b>Objetivo del proyecto</b></p> <p>Pequeños productores rurales e indígenas, hombres y mujeres del Chaco y Valles Altos manejan mejor sus recursos naturales y productivos orientados por los mercados.</p>	<p>Pequeños productores rurales e indígenas, hombres y mujeres, elevaron en promedio el valor bruto de ventas en cerca de 80%, y al menos duplicado el tipo de productos y servicios ofertados.</p> <p>Entre el inicio y el fin del proyecto se incrementa el número de organizaciones, mixtas y de mujeres, que permanecen (más de dos años) haciendo negocios en los mercados.</p>	<p>Registros visuales y estudios socioeconómicos muestrales</p> <p>Registros de impuestos.</p> <p>Registros de negocios en Municipios.</p> <p>Registros FDC.</p>	<p>Se mantiene la estabilidad macroeconómica del país.</p> <p>Oferta crediticia rural en expansión responde a las necesidades de destinatarios del proyecto.</p> <p>Otros agentes del comercio y negocios son atraídos por la estrategia del proyecto.</p>
<p><b>Resultados</b></p> <p>1. Pequeños productores rurales e indígenas organizados, hombres y mujeres del Chaco y los Valles Altos, tienen recursos naturales recuperados y mayor capacidad para manejarlos.</p>	<p>De las tierras deterioradas o en proceso de desertización o peligro de deforestación estimadas en 50% en el área del proyecto, aproximadamente en el 15% aumentó en al menos 40% su cobertura vegetal o la mantuvo.</p> <p>Del total de familias conducidas por hombres (75%) o por mujeres (25%), 50% introdujeron al menos 2 prácticas de manejo sostenible (de acuerdo a la lista de prácticas aceptadas).</p>	<p>Registros visuales y estudios socioeconómicos muestrales.</p>	<p>No hay eventos climáticos catastróficos</p>





Resumen narrativo	Indicadores verificables	Medios de verificación	Supuestos importantes
<p>2. Pequeños productores rurales e indígenas organizados, hombres y mujeres del Chaco y los Valles Altos, tienen acceso permanente a mercados de servicios rurales no financieros.</p>	<p>Entre el inicio y el fin del proyecto se reduce, como promedio, el porcentaje de subsidio a la contratación de servicios rurales no financieros técnica contratada por las organizaciones demandantes.</p> <p>Se incrementó anualmente el número de organizaciones (mixtas y de mujeres) que contratan servicios de asistencia rural y al menos el 90% de los contratos se cumplen.</p> <p>A partir del 4to. año del proyecto, por cada 3 organizaciones hay 1 asistente que trabaja por lo menos 8 meses al año y, del total de asistentes, el 20% son mujeres.</p>	<p>Registros FDC.</p> <p>Cuentas bancarias de beneficiarios</p> <p>Registros de avances.</p> <p>Estudios de medio término y final.</p> <p>Contratos registrados por el FDC.</p>	<p>No se dificulta la transferencia directa de fondos a los beneficiarios, ni se crean programas que distorsionen el mercado de servicios rurales.</p>
Actividades	Indicadores	Supuestos importantes	
<p>1.1 Establecer un mecanismo operacional y seleccionar al personal de las Unidades de Trabajo Local (UTL).</p> <p>1.2 Promocionar la propuesta y metodología del componente y suscribir convenios con los municipios de las áreas.</p> <p>1.3 Promocionar entre otras organizaciones locales (ONG, organizaciones de productores, etc.).</p> <p>1.4 Campaña radial de difusión.</p> <p>1.5 Convocatoria a dirigentes de OTB en municipios y visita a asambleas comunales para explicar la propuesta.</p> <p>1.6 Concurso de propuestas entre OTB. Exposición de resultados en municipios.</p> <p>1.7 Firma de contratos, formación de grupos competitivos y determinación de actividades a realizar.</p> <p>1.8 Transferencia a OTB de recursos del Fondo de Manejo de Recursos Naturales. Nombramiento de animadores comunales.</p> <p>1.9 Organización de los concursos, elaboración de bases, convocatorias y designación de jurados.</p>	<p>Selección de 16 personas entre coordinadores (4), profesionales (4), asistentes administrativos (4) y choferes promotores (4). Instalar Unidades en Charazani, Inquisivi, Monteagudo y Villamontes. Equipamiento por USD 159 200.</p> <p>Convenios con 26 municipios.</p> <p>Compromisos de participación de otros actores locales.</p> <p>Spots y contenidos en programas de radios con cobertura rural. Se emplearán en las cuatro áreas y en los cuatro primeros años del proyecto con una inversión de USD 22 400.</p> <p>186 premios por USD 111 600.</p> <p>Participación de 738 organizaciones con 15 424 familias. Se firman contratos con estas organizaciones.</p> <p>Se transfiere USD 250 como promedio a cada organización por semestre. La organización debe aportar USD 25. En cuatro semestres se transfiere hasta USD 1 500 y las organizaciones contribuyen con USD 150 (USD 1 107 000).</p> <p>Preparación de cartillas con bases de los concursos. Designación de jurados los que recibirán viáticos por un total de USD 163 800</p>	<p><b>General:</b></p> <p>Legislación ambiental se mantiene favorable a la estrategia del proyecto.</p> <p>FDC o entidad que lo sucede asegura autonomía de UEA y UTL</p> <p>No se dan cambios climáticos sustantivos en las áreas del proyecto.</p> <p>En el horizonte del proyecto no se dan eventos extraordinarios que dirijan las prioridades de los destinatarios a otros ámbitos.</p> <p>Los distintos niveles de gobierno realizan y mantienen la red vial.</p> <p>El sistema de conciliación arbitral facilita que se honren los contratos.</p> <p>Se aplica programa anticorrupción.</p>	

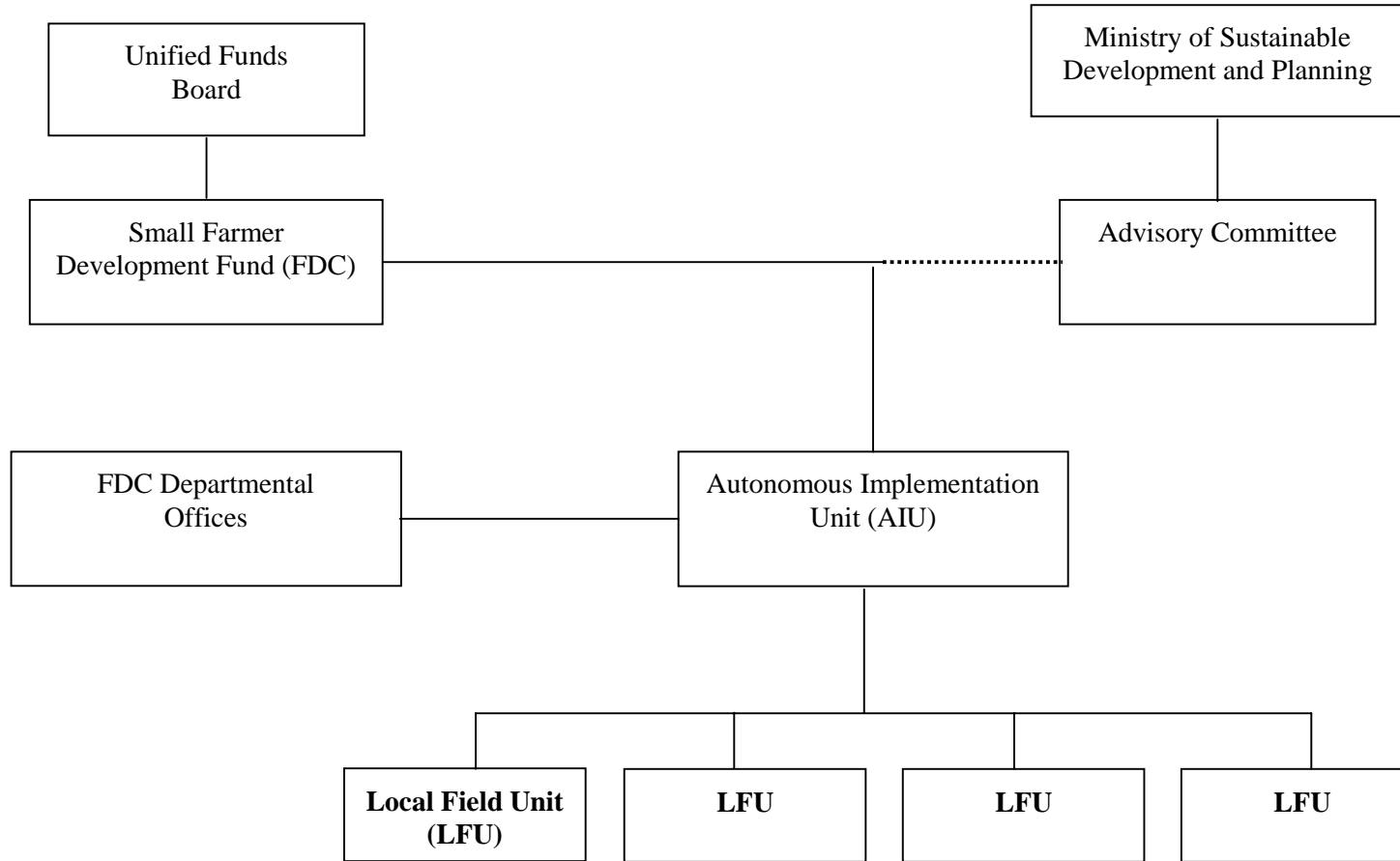
Actividades	Indicadores	Supuestos importantes
1.10 Contratación de campesinos y técnicos especializados en manejo de recursos naturales como visitantes y promotores de las mejores prácticas.	Se contratan a 220 técnicos en manejo de recursos naturales visitantes (USD 131 724)	En el área del proyecto no se ejecutan inversiones que signifiquen movimientos de población. El proceso de titulación de tierras garantiza el derecho propietario.
1.11 Contrataciones de asistentes en manejo de recursos naturales a cargo de las propias OTB.	738 organizaciones con fondos para contratación durante seis semestres.	
1.12 Organización de festivales y exhibiciones con cada municipalidad.	Uno por municipio y por semestre.	
1.13 Concursos de organizaciones, familias, temas especializados, de mujeres y escuelas.	546 concursos comunales, 4 428 de familias en comunidades, 195 concursos especializados, 180 concursos para grupos de mujeres y 198 entre escuelas.	
1.14 Entrega de premios por concursos comunales, de familias, especiales, de mujeres y escuelas en ceremonias especiales.	1 638 premios comunales, 8 856 premios familiares, 390 premios especiales, 540 premios para grupos de mujeres y 594 premios para escuelas. Un total de USD 2 217 300	
1.15 Pasantías para los mejores animadores, dirigentes y participantes.	4 120 pasantías a campesinos en tres años por valor de USD 494 400	
1.16 Talleres de trabajo para mujeres en manejo de recursos naturales e ideas de negocios.	156 talleres de mujeres con 3 120 participantes 104 eventos con 2 080 participantes	
1.17 Cursos regulares de gestión para participantes, hombres y mujeres.	130 eventos con 6 500 participantes	
1.18 Cursos regulares de gestión para participantes, hombres y mujeres.	131 becas	
1.19 Organización de festivales, encuentros y mesas de negocios en las capitales municipales.	12 premios municipales USD 480 000 y 12 premios OTB, USD 240 000	
1.20 Becas para especialización y actualización de oferentes de servicios rurales	Se apoya con un profesional especializado, un centro de transferencia tecnológica y estudios de catastro arqueológico. USD 254 mil.	
1.21 Premios finales para las mejores OTB y municipios.	Apoyo con profesional especializado, estudios, publicaciones y talleres.	
1.22 Asistencia técnica especializada de DINAAR para recuperación de terrazas preincaicas con valor turístico y cultural	USD 229 mil.	
Se apoya al punto focal en la lucha contra la desertización		



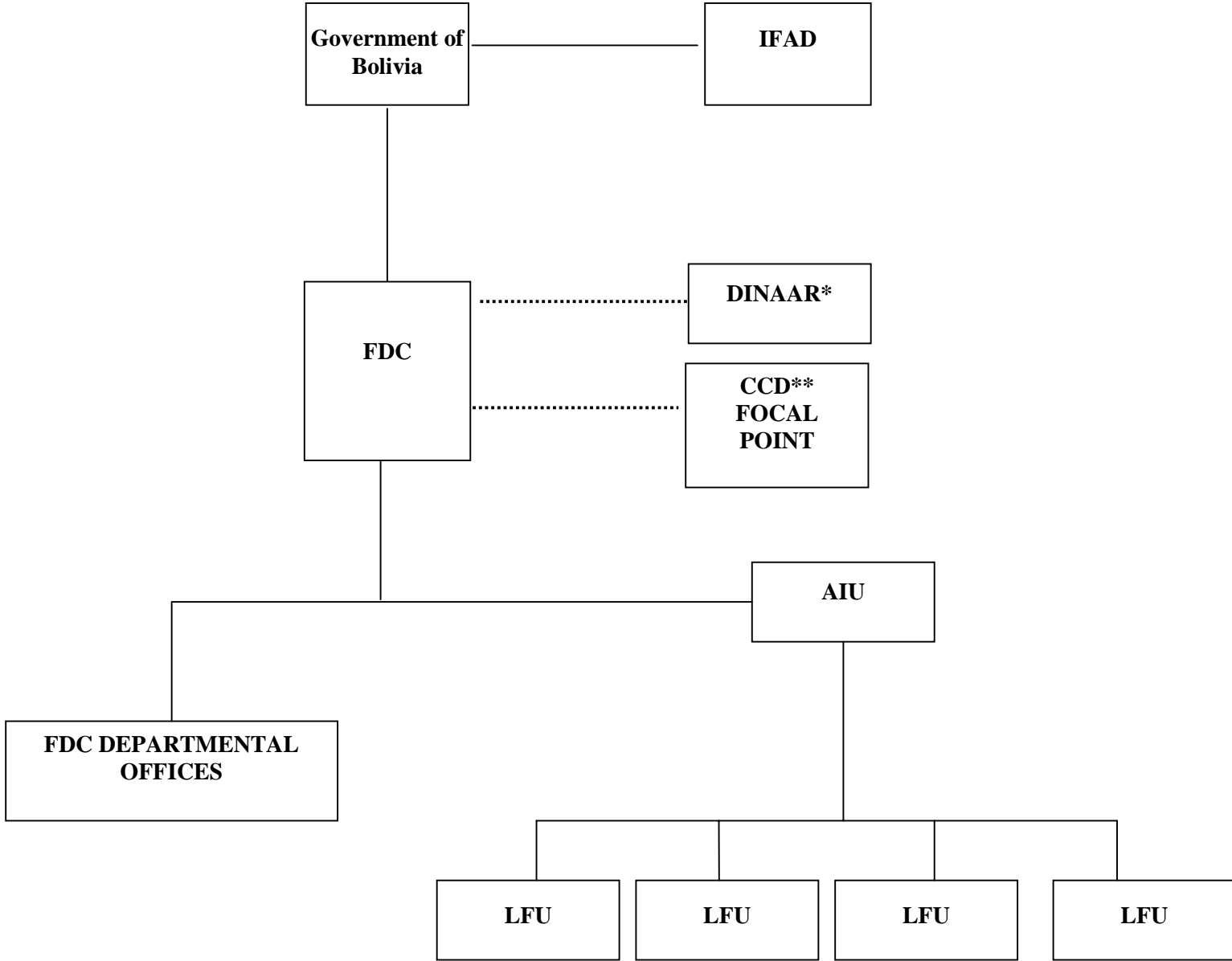
Actividades	Indicadores	Supuestos importantes
<p>2.1 Recibir y evaluar las demandas de servicios de asistencia rural identificadas por las organizaciones de pequeños productores e indígenas, hombres y mujeres, y expresadas en planes de negocios.</p> <p>2.2 Establecer una línea especial de preinversión accesible a grupos de mujeres.</p> <p>2.3 Aprobar en forma descentralizada y transparente las solicitudes de asistencia técnica.</p> <p>2.4 Suscribir contratos o adendas con las organizaciones solicitantes y realizar los desembolsos a sus cuentas en virtud de los contratos firmados entre las organizaciones y los asistentes elegidos por ellos.</p> <p>2.5 Evaluar y ajustar el proceso y difundir los resultados.</p>	<p>489 organizaciones con 20 familias participantes en promedio. Se atiende a 4 879 familias en promedio por año.</p> <p>USD 216 000 para tres años para 36 organizaciones con unos 720 participantes.</p> <p>Se suscribe 1 301 contratos con organizaciones. Se desembolsa a las cuentas de las organizaciones USD 3,3 millones y los productores aportan USD 1,7 millones de recursos propios.</p>	<p><b>General:</b></p> <p>FDC o entidad que lo suceda asegura descentralización y desembolsos del PROSAT.</p> <p>Legislación ambiental se mantiene favorable a la estrategia del proyecto.</p> <p>No se dan cambios climáticos sustantivos en las áreas del proyecto.</p> <p>En el horizonte del proyecto no se dan eventos extraordinarios que dirijan las prioridades de los destinatarios a otros ámbitos.</p> <p>Los distintos niveles de gobierno realizan mantienen la red vial.</p> <p>El sistema de conciliación arbitral facilitan que se honren los contratos.</p> <p>Se aplica programa anticorrupción.</p> <p>En áreas del proyecto no se brinda asistencia técnica gratuita.</p>
Actividades	Indicadores	
<p><b>Gestión del Proyecto</b></p> <p>Proporcionar una administración especializada y autónoma al proyecto, de bajo costo, eficiente para contratar, efectuar los desembolsos y supervisar, dotado de instrumentos para medir la eficacia de su intervención y efectuar ajustes permanentes.</p>	<p>Asistencia Técnica internacional por dos años (USD 200 000)</p> <p>Selección de profesionales (USD 30 000) y capacitación para la ejecución (USD 100 000)</p> <p>Personal responsable de la Unidad Ejecutora Autónoma (UEA) en el FDC (Coordinador, Administrador y Asistente de Seguimiento)(USD 286 000)</p> <p>Asesoría de género, 16 meses por cuatro años (USD 32 000).</p> <p>Equipamiento oficina central UEA (USD 11 400)</p> <p>Otros gastos operativos (Overhead) (USD 300 000)</p> <p>5 auditorías (USD 100 000)</p> <p>Tres estudios muestrales para determinar línea de base y avances del proyecto (USD 180 000) y estudios complementarios (USD 70 000)</p>	



# ORGANISATIONAL CHART



**FLOW OF FUNDS**







## MONITORING AND EVALUATION INDICATORS

The following variables identified in the Logical Framework will be used as indicators

### Land

- Existence and characteristics of land transactions
- Referential values used in transactions
- Referential value of land leasing
- Property rights in accordance with current legislation

### Income

- On-farm income
- Services income
- Other, including migration

### Production

- Gross value of sales of agricultural products and livestock
- Gross value of sales of non-agricultural products, by number and type
- Gross value of services provided, by number and type

### Organizational

- Number and type of grass-roots organizations, farmer enterprises, producer associations, groups of rural women, differentiated by the legal character of the organization
- Access to credit and amounts
- Business ventures by type

### Institutional

- Number and type of public and private institutions
- Number and type of rural development services
- Number and specialization of technical assistance providers
- Type and modalities of technical assistance provided

### Environmental

- Degree of erosion, desertification, deforestation
- Type of practices used by target population

**ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS**

	<b>IRR %</b>	<b>NPV ( USD 000)</b>
Full Project	15.0%	4 232
Benefit/cost	0.36	
<b>Sensitivity Analysis</b>		
	<b>IRR %</b>	<b>NPV (USD 000)</b>
Reduction of Benefits		
5%	13.4%	2 053
10%	11.9%	-127
Increase in costs		
5%	14.5%	3 644
10%	14.1%	3 057
Project delays		
1 year	9.9%	-2 039
2 years	6.3%	-4 348